Stéphanie St-Amant
31, ch. des Trois Paroisses
FRELIGHSBURG (QUÉBEC) CANADA J0J 1C0
stephanie.st-amant@mail.mcgill.ca
TÉL. (450) 538-0047

Frelighsburg, le 29 novembre 2016

À l'attention de Mme Véronique Dubois

OBJET : Observations en lien avec le **Dossier R-3964-2016**

Bonjour,

Je souhaite conserver mon compteur électromécanique, car je crains de devenir électrohypersensible dans un avenir rapproché. J'observe déjà chez moi plusieurs symptômes de réactivité au quotidien : quand je me retrouve dans des environnements chargés (cafés branchés, tours à bureaux, universités, hôtels, autobus avec service wi-fi, lorsque des passagers utilisent le cellulaire ou le GPS en voiture, ou tout simplement quand je dois me rendre en ville).

Je crains également de devenir électrohypersensible en raison de ma grande fragilité et de la maladie chronique qui m'afflige. En effet, je suis atteinte d'un cancer du sein, stade IV, avec foyers cancéreux secondaires et métastases. Un compteur non communicant n'est pas une option pour moi, car celui-ci contribue à générer de l'électricité sale («dirty electricity», telle que décrite par la chercheuse et spécialiste de la question Dre Magda Havas) dans les demeures en transformant le filage électrique d'une maison en autant de sources d'électrosmog. Je crains enfin le danger d'incendie que représentent les compteurs non communicants en plastique, et qui ont de nombreuses fois pris feu depuis leur implantation.

J'habite un lieu isolé en campagne où je suis peu exposée aux rayonnements et sources d'électricité sale; et je tente de préserver ce qui reste de ma santé en m'exposant le moins possible aux sources de pollution diverses.

Les effets décelés en présence d'un compteur électronique non communicant suffisent à alimenter mes craintes, et c'est pourquoi j'insiste pour refuser l'option de retrait actuellement offerte. Je précise que j'accepterais volontiers de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait permettant de conserver un appareil électromécanique et assurer son entretien (et son remplacement, le cas échéant).

Par la présente, je tiens à faire valoir mon droit à ne pas me faire imposer dans mon foyer un appareil pouvant, de mon point de vue, mettre en péril ma rémission éventuelle ainsi que la santé de mes enfants et de mes proches, ma sécurité et mon droit à vivre en paix, l'esprit tranquille, dans le sanctuaire privé de ma demeure.

Enfin, j'estime qu'il est capital pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler les quelques 180 000 compteurs électromécaniques encore disponibles, fonctionnels et dont la construction est éprouvée (durables et sécuritaires), lesquels permettront d'offrir une seconde option de retrait avec un appareil non électronique, soit l'électromécanique traditionnel, à sa clientèle (et par respect pour celle-ci).

Merci, Madame la greffière, de déposer cette lettre à titre d'observations en lien avec le Dossier R-3964-2016.

N.B: *Je vous autorise par la présente et de manière formelle à verser immédiatement telle quelle - avec mon nom, mon adresse postale et mon adresse de courriel - ma lettre d'observation au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures avant de le faire.*

Cordialement,

Stéphanie St-Amant docteure en sémiologie, consultante experte en périnatalité | chercheuse postdoctorale, Institut de recherche médicale Lady-Davis, Division de psychiatrie sociale et transculturelle, Université McGill